



Ordonnance (modificative) de 1996 sur les dessins et modèles et les marques (arrangements internationaux)*

(n° 37 de 1996)

1^{er}. La présente ordonnance peut être citée sous le titre d’“ordonnance (modificative) de 1996 sur les dessins et modèles et les marques (arrangements internationaux)”.

2. La loi interprétative de 1937 [*Interpretation Act, 1937*] (n° 38 de 1937) s’applique à la présente ordonnance.

3. Les dispositions de l’article 152 de la loi de 1927 sur la protection de la propriété industrielle et commerciale [*Industrial and Commercial Property (Protection) Act, 1927*] (n° 16 de 1927) — modifié par l’article 7 de la loi modificative de 1957 sur la protection de la propriété industrielle et commerciale [*Industrial and Commercial Property (Protection) (Amendment) Act, 1957*] (n° 13 de 1957) et l’article 70 de la loi de 1963 sur les marques [*Trade Marks Act, 1963*] (n° 9 de 1963) — sont applicables à l’égard des États mentionnés dans l’annexe de la présente ordonnance.

4. L’ordonnance de 1987 sur les brevets, les dessins et modèles et les marques (arrangements internationaux) [*Patents, Designs and Trade Marks (International Arrangements) Order, 1987*] (n° 223 de 1987) est abrogée.

Annexe

Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Allemagne
Antigua-et-Barbuda
Argentine
Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Bélarus
Belgique
Belize
Bénin
Bolivie
Bosnie-Herzégovine
Botswana



Brésil
Brunéi Darussalam
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Canada
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark, ainsi que les îles Féroé
Djibouti
Dominique
Égypte
El Salvador
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique ainsi que les territoires de Porto Rico, les îles Vierges (E.U.),
Samoa (E.U.) et Guam
Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France, incluant les départements d'outre-mer
Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Grèce
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Guyana
Haïti
Honduras
Hongrie
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Iraq



Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kazakstan
Kenya
Kirghizistan
Koweït
Lesotho
Lettonie
Liban
Libéria
Libye
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Macao
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Monaco
Mongolie
Mozambique
Myanmar
Namibie
Nicaragua
Niger
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande, ainsi que les îles Cook, Nioué et Tokélaou
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Paraguay
Pays-Bas, ainsi qu'Aruba et les Antilles néerlandaises
Pérou



Philippines
Pologne
Portugal
République centrafricaine
République de Corée
République de Moldova
République dominicaine et territoires d'outre-mer
République populaire démocratique de Corée
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni, ainsi que Hong Kong et l'île de Man
Rwanda
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Marin
Saint-Siège
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Sénégal
Sierra Leone
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Swaziland
Syrie
Tadjikistan
Tchad
Thaïlande
Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Ukraine
Uruguay
Venezuela
Viet Nam
Yougoslavie
Zaire
Zambie



Zimbabwe

-
- * *Titre anglais* : Designs and Trade Marks (International Arrangements) (Amendment) Order, 1996.
Entrée en vigueur : 30 janvier 1996.
Source : communication des autorités irlandaises.
Note : traduction du Bureau international de l'OMPI.